

Le vingt-six juin deux mil quinze convocation du conseil municipal pour le lundi 6 juillet deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR

- Communauté de communes du Pays léonard : rapport d'activité 2014
- Affaires scolaires : activité « Piscine »
- Ecole publique de Penzé : municipalisation de la garderie
- Plan local d'urbanisme : schéma de gestion de l'eau pluviale
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le six juillet deux mil quinze à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Présents : A. CHEVAUCHER, maire, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULC'H, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, J.R. PENNORS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : O. MONCUS, H. GUENA, A. CAZUC

Mme Cécile COMTET-GOUPILLE a été nommée secrétaire.

Communauté de communes du Pays Léonard : rapport d'activité 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Pays léonard.

Chaque conseiller a été destinataire de ce document à domicile et est invité à s'exprimer sur ce rapport.

Affaires scolaires : activité « Piscine »

Mme le Maire explique que l'activité « Piscine » était financée jusqu'à présent par une subvention « Piscine » de 0,90 centimes par séance et par enfant plouénanais et en partie par la subvention extra-scolaire.

La subvention extra-scolaire est supprimée à partir de la rentrée 2015. La question du financement de cette activité est donc posée.

Mme le Maire propose la prise en charge totale de l'activité « Piscine » (soit 2,10 euros par séance) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle) conformément aux préconisations de l'éducation nationale. Le coût de cette mesure serait de 2 000 euros par an environ.

La subvention « Piscine » de 0,90 euros serait alors supprimée. Mme le Maire rappelle que la Communauté de communes prend les déplacements en charge pour tous les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide la prise en charge totale de l'activité « Piscine » (soit 2,10 euros par séance) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle) conformément aux préconisations de l'éducation nationale.

Décide la suppression de la subvention « Piscine » de 0,90 €.

Mme Véronique LE BOULC'H propose de lancer une réflexion sur le financement des TAP pour les enfants non plouénanais.

Ecole publique de Penzé : municipalisation de la garderie

Mme le Maire rappelle qu'il avait été prévu que la commune prenne en charge la garderie de l'école publique de Penzé le jour où Gisèle LAVANANT quitterait sa fonction.

Mme LAVANANT donne sa démission au 1^{er} septembre 2015.

Mme le Maire propose donc de municipaliser la garderie actuellement assurée par Mme Guénola MICHEL et de pourvoir au remplacement de Mme LAVANANT qui assurait la cantine et le ménage.

Mme le Maire explique que l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 précise que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public.

Mme le Maire a donc proposé à Mme MICHEL un contrat de droit public pour continuer à assurer à compter du 1^{er} septembre 2015 la garderie municipale, la cantine et le ménage à l'école publique de Penzé. Mme MICHEL accepte le poste.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de municipaliser la garderie de l'école publique de Penzé,

Autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour définir l'emploi du temps et pour recruter contractuellement Mme GUENOLA MICHEL.

Fixe les tarifs de la garderie applicables au 1^{er} septembre 2015 :

De 7h30 à 8h05	0,80 €
De 8h05 à 8h45	0,80 €
De 16h30 à 17h30	1,20 €
De 17h30 à 18h30	1,20 €
Forfait maximum pour une journée	3,00 €

Mme le Maire conclut en précisant qu'une modification de l'emploi du temps de Martine GONCALVES, en concertation avec les enseignants, permettrait d'avoir deux adultes pendant le temps de cantine et pendant la récréation de midi.

Plan local d'urbanisme : schéma de gestion durable des eaux pluviales

Mme le maire donne la parole à M. Eric TANGUY qui fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'élaboration du PLU.

L'étude bocagère est en cours. Un état des lieux sera présenté à la commission dès jeudi 9 juillet 2015. Le diagnostic agricole est également en cours. Une première réunion avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture a eu lieu le 17 juin 2015.

Outre l'étude bocagère et le diagnostic agricole il va être nécessaire de réaliser un schéma de gestion durable des eaux pluviales.

Les objectifs de l'étude sont :

- Réaliser un plan général du réseau d'eaux pluviales
- Identifier l'ensemble des exutoires dans le milieu naturel
- Définir les bassins versants de la commune
- Analyser le réseau actuel et mettre en évidence les dysfonctionnements
- Proposer des aménagements pour les zones critiques et les zones d'urbanisation future
- Elaborer un schéma directeur en lien avec le PLU en révision

Cette étude est très importante et permettra aussi de résoudre certains problèmes actuels notamment lors des grosses pluies d'orage. Mme le Maire précise que cette étude peut être financée pour partie par l'Agence de l'Eau.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation auprès de cabinets d'étude pour réaliser ce schéma de gestion durable des eaux pluviales et à traiter avec le cabinet présentant la meilleure offre.

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement de cette étude.

Points sur les travaux en cours

Travaux de voirie

Les travaux d'aménagement de la zone de Bel Air et de la cité de Kermaria et les travaux du programme Voirie 2015 débuteront en septembre 2015.

Questions diverses

Personnel communal

Mme le Maire donne quelques informations sur la situation de certains agents :

- Mme FLEURY a sollicité une disponibilité de droit pour trois ans pour suivre son conjoint.
- M. GUENE va bénéficier d'un congé de formation du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016. Le CDG 29 participe à hauteur de 50% de l'indemnité qu'il percevra pendant sa formation.

Motion de soutien au personnel de la clinique Kerléna à ROSCOFF

Les Conseillers municipaux de PLOUENAN ont accueilli l'annonce de la fermeture de la clinique Kerléna à Roscoff avec surprise et consternation car rien ne laissait présager une telle décision de la part du propriétaire, le Groupe NOBLE AGE qui n'a pris aucun contact préalable avec les collectivités territoriales notamment la ville de Roscoff.

Monsieur Joseph SEITE, maire de Roscoff et Vice-Président de la CCPL a consulté la direction de la clinique Kerléna, rencontré les représentants du personnel, consulté les autres établissements de santé de la commune, entendu les arguments du groupe et échangé avec des responsables de l'Agence Régionale de Santé.

La menace de la fermeture avec une délocalisation des lits vers Landerneau ou Brest est une réalité, et s'annonce comme une perte directe de nombreux emplois pour notre territoire.

La direction propose des mesures d'accompagnement pour inciter les salariés qui le désirent à aller travailler sur le nouveau site, mais pour ces derniers les frais de déplacement ne seront pas compensés financièrement.

Enfin cette délocalisation entraînera une diminution de l'offre de soins sur la région et aura des répercussions sur la qualité de vie de la population.

Le conseil municipal apporte son soutien au personnel de la clinique Kerlena à ROSCOFF.

Lagune de Penzé

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux de curage doivent être réalisés sur la lagune de Penzé. La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par le bureau d'études TPAE de LANDERNEAU.

Des travaux de toiture sur l'église de Penzé sont également envisagés pour 16 000 €HT. A ce jour les règles de répartition des charges ne sont pas connues. La commune de TAULE va être interrogée.

SDEF : projets communaux 2016

Afin de préparer son programme 2016 le SDEF demande de lui faire connaître les projets en électrification et éclairage public.

M. Eric TANGUY propose d'inscrire de nouveau l'effacement des réseaux du quartier de Kerfeunteun et de pouvoir bénéficier du programme de rénovation de l'éclairage public.

Un courrier sera adressé dans ce sens au SDEF.

Sortir les productions agricoles de la crise économique

Mme le Maire fait part au conseil d'un message reçu des Jeunes Agriculteurs et de la FNSEA sensibilisant à la crise agricole et proposant des solutions pour sortir de ce marasme.

Les membres du conseil municipal ont conscience de cette crise agricole et de la crise économique générale dans tous les domaines.

Enquête publique SCEA CUEFF PLOUVORN

Une enquête publique est ouverte du 6 juillet au 6 août 2015 pour obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage porcin à Pen ar C'hoas et Traolen en PLOUVORN. Le dossier est à disposition du public en mairie.

Ecole publique du bourg : radon

M. Jean-Michel CUEFF informe le conseil municipal qu'il a eu un contact avec le cabinet d'étude A.C.S. (Assistance au Contrôle Sanitaire) de PLUNERET qui réalise des missions de dépistage Radon. Il réalise un diagnostic et propose les mesures nécessaires pour régler le problème.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures adéquates.

Informations diverses

Médaille

Le 12 septembre 2015 Aline CHEVAUCHER se verra remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Villes et Villages fleuris

Le jury régional passera visiter la commune le 23 juillet 2015 dans le cadre de la procédure d'attribution de la « 1^{ère} fleur ».

Le Cristal

Mme le Maire informe le conseil que les riverains du Cristal sont excédés par le comportement des enfants laissés sans surveillance à l'extérieur de la salle pendant les manifestations. On pourrait envisager d'en parler aux présidents des associations.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

La secrétaire

Cécile COMTET-GOUPILLE

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULC'H Véronique
-------------------	-----------	----------------	-------------	-------------------------

	BEAUMIN H����	LE MESYTRE Marie- Yvonne		PENNORS Jean- Ren��
		KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE M����		